

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

10 juillet 2020

Date d'affichage :

23 juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le 16 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale
Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mickaël SEMANA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2020**

QUESTION N° 14

**OBJET : Projet d'aménagement du lotissement « Le Clos du Moulin » –
déclassement d'une partie de Domaine Public Communal**

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Dans le cadre du projet d'aménagement du futur lotissement « le Clos du Moulin » et du projet partenarial urbain (PUP) en découlant, approuvé par délibération du 13 février 2020, les travaux que l'aménageur va réaliser, dont un aménagement paysager destiné à être ouvert à la circulation publique, vont notamment couvrir une partie du domaine communal, actuellement domaine public.

Ce projet nécessite donc la maîtrise du foncier par l'aménageur. A l'issue de l'opération, les cheminements destinés au public seront cédés en retour à la Commune.

Il convient donc au préalable de procéder au déclassement d'une portion de domaine public d'une surface de 775 m² environ, située entre la rue Viana do Castelo au Nord et l'emprise du futur lotissement au Sud. La partie concernée a été clôturée par la Commune et fermée à la circulation et au stationnement, de manière à être désaffectée de l'usage public, et aucun élément ne semble faire obstacle à son déclassement.

Ce déclassement permettra la numérotation cadastrale de cette nouvelle parcelle et sa cession à l'aménageur, qui s'engage ensuite à une cession dans les mêmes conditions des terrains de cheminement, après travaux.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **constater la désaffectation et prononcer le déclassement de la partie de domaine public communal clôturée d'environ 775 m² jouxtant la rue Viana do Castelo,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 juillet 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL